

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
POUR L'ANNEE
2019 A
L'ASSOCIATION
"CAL&CO

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Guillaume ROUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190329-D35-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019 A L'ASSOCIATION "CAL&CO".****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande formulée par l'association "Cal&Co",**CONSIDERANT** que l'association « Cal&Co » est un collectif d'artistes professionnels ou amateurs lilasiens ayant pour but de favoriser les liens et les échanges entre les artistes et les publics en mettant en œuvre des projets collectifs accessibles à tous (animations artistiques, expositions collectives, portes ouvertes, artothèques, démonstrations...),**VU** le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

Madame Christine MADRELLE s'étant retirée et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'attribution d'une subvention, d'un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros), à l'association "Cal&Co".**ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Délibération votée par : Voix pour : 31 Voix contre Abstentions NPPV : 1

Certifiée exécutoire compte tenu :

29 MARS 2019

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le **02 AVR. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190329-D35-19-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019
